

Procès-Verbal du Conseil municipal

Du 17 avril 2026 – 18h00

Le dix-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 19
Secrétaire de séance : MANUEL Agnès
Convocation en date du : 05 avril 2026

PRESENTS : ACHIN Richard, ALLEQ Sylvie, BARBAN Daniel, BENEVENT Nicolas, BLACHE Claudie, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, DOUX Cécile, FAURE Amandine, GALLAND Nicolas, GALVIN Céline, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRAS Maïwenn, MAGNAN Richard, MANUEL Agnès, PRAT Denis

EXCUSE : BARTHELEMY Géraldine

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal (CM du 02/04/2026)
- Délibération relative à l'approbation du CFU 2025 de la commune
- Délibération relative à l'approbation du CFU 2025 de l'eau et l'assainissement
- Délibération relative à l'affectation du résultat commune 2025
- Délibération relative à l'affectation du résultat eau et assainissement 2025
- Délibération relative au vote des taux d'impositions
- Délibération relative au budget primitif commune 2026
- Délibération relative au budget primitif eau et assainissement 2026
- Délibération relative à la fongibilité des crédits (budget principal)

- Questions diverses

➤ **Approbation du dernier procès-verbal (CM du 02/04/2026)**

Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2026. Ce dernier est validé à l'unanimité.

➤ **Délibération n° 21/2026 relative à l'approbation du CFU 2025 de la commune**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est passé au Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il présente le CFU du budget principal, qui se résume comme ceci :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		476 398,67	-823 915,23			-347 516,56
Opérations de l'exercice	696 210,30	1 024 337,68	2 219 163,41	2 333 826,57	2 915 373,71	3 358 164,25
Résultats de l'exercice		328 127,38		114 663,16		442 790,54
Résultat de clôture		804 526,05	-709 252,07			95 273,98
Solde des reports						
Résultats cumulés		804 526,05	-709 252,07			95 273,98

Suite à la présentation, Monsieur le Maire se retire pour le vote et la séance est présidée par MAGNAN Richard, 1^{er} adjoint.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune et donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

➤ **Délibération n° 22/2026 relative à l'approbation du CFU 2025 de l'eau et l'assainissement**

Monsieur le Maire présente le CFU 2025 du budget annexe, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		476 398,67	-823 915,23			-347 516,56
Opérations de l'exercice	696 210,30	1 024 337,68	2 219 163,41	2 333 826,57	2 915 373,71	3 358 164,25
Résultats de l'exercice		328 127,38		114 663,16		442 790,54
Résultat de clôture		804 526,05	-709 252,07			95 273,98
Solde des reports						
Résultats cumulés		804 526,05	-709 252,07			95 273,98

Suite à la présentation, Monsieur le Maire se retire pour le vote et la séance est présidée par MAGNAN Richard, 1^{er} adjoint.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la commune et donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision

➤ **Délibération n° 23/2026 relative à l'affectation du résultat commune 2025**

Après avoir entendu le rapport de présentation du CFU 2025 du budget principal, Mr le Maire constate les résultats suivants :

	Article	Intitulé	Montant
Résultat Fonctionnement	002	Résultat d'exploitation reporté	95 273.98 €
Résultat Investissement	001	Résultat d'investissement reporté	- 709 252.07 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme qui suit :

- 002 Résultats d'exploitation reporté : 92 273,98 €
- 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 709 252,07 €

➤ **Délibération n° 24/2026 relative à l'affectation du résultat eau et assainissement 2025**

Après avoir entendu le rapport de présentation du CFU 2025 du budget annexe, Mr le Maire constate les résultats suivants :

	Article	Intitulé	Montant
Résultat Fonctionnement	002	Résultat d'exploitation reporté	242 659.04 €
Résultat Investissement	001	Résultat d'investissement reporté	321 277.79 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme qui suit :

- 002 Résultats d'exploitation reporté : 242 659,04 €
- 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 0 €

➤ **Délibération n° 25/2026 relative au vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2025 et le principe d'intégration fiscale progressive sur plusieurs années, suite à la fusion de communes. Il rappelle que le lissage des taux s'est terminé en 2023.

Mr le Maire rappelle les taux appliqués en 2025 et propose de les maintenir en 2026 :

- Taxe habitation : 9.52%
- Taxe foncière bâti : 40.90%
- Taxe foncière non bâti : 73.44%
- CFE : 20.39%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 et de charger Mr le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

➤ **Délibération n° 26/2026 relative à l'adoption du budget primitif commune 2026**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif principal 2026, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	1 079 605.98 €	1 079 605.98 €
<i>Investissement</i>	1 925 902.44 €	1 925 902.44 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, approuver le budget primitif principal 2026 et autorise Mr le Maire à signer tous les documents.

➤ **Délibération n° 27/2026 relative à l'adoption du budget primitif eau et assainissement 2026**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif annexe 2026, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	433 633.16 €	433 633.16 €
<i>Investissement</i>	440 515.04 €	440 515.04 €

Monsieur le Maire informe le Conseil que la fongibilité des crédits est désormais possible pour le budget de l'eau et l'assainissement et propose un taux de 7.5%.

Ainsi, les mouvements de crédits seront plafonnés à 32 522.48€ pour les dépenses réelles de fonctionnement et 33 038.62€ pour les dépenses réelles d'investissement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, approuver le budget primitif annexe 2026. Il autorise Mr le Maire à réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre de la même section dans la limite maximum de 7.5% des dépenses réelles de la section. Le Conseil Municipal autorise également Mr le Maire à signer tous les documents.

➤ **Délibération n° 28/2026 relative à la fongibilité des crédits (budget principal)**

Mr le Maire propose le taux de fongibilité suivant : 7.5%. Ainsi, les mouvements de crédits seront plafonnés à 80 970.45€ pour les dépenses réelles de fonctionnement et 144 442.68€ pour les dépenses réelles d'investissement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre de la même section dans la limite maximum de 7.5% des dépenses réelles de la section et à signer tous les documents s'y rapportant.

➤ **Questions diverses**

- *Courrier du Maire de Gap au sujet des Jeux d'Olympiques*

Mr Roger DIDIER, Maire de Gap, sollicite le soutien des élus pour la création d'une structure d'accueil des sports de glace à l'occasion des Jeux d'Olympiques, puisque Nice a refusé de le faire. Monsieur le Maire invite le Conseil à soutenir le Maire de Gap dans sa démarche. Le Conseil y est favorable à l'unanimité.

Le secrétaire
Agnès MANUEL



Le Maire
Richard ACHIN



